

Zeitschrift:	Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber:	Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band:	38 (2022)
Artikel:	Anti-vaccination, mouvement ouvrier et disparition de la variole : tentative d'interprétation d'un mouvement populaire en Suisse (1870-1890)
Autor:	Yersin, Séveric
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-981098

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANTI-VACCINATION, MOUVEMENT OUVRIER ET DISPARITION DE LA VARIOLE. TENTATIVE D'INTERPRÉTATION D'UN MOUVEMENT POPULAIRE EN SUISSE (1870-1890)

SÉVERIC YERSIN*

L histoire de la vaccination ne peut s'écrire sans tenir compte des oppositions à son encontre. La vaccination contre la variole, la seule vaccination connue jusqu'à la fin du XIX^e siècle, compte adhérents et opposants dès la première heure. Lorsque les États européens l'expérimentent avec différents degrés d'obligation, l'opposition s'organise, résiste et, parfois, gagne le bras de fer.

L'opposition à la vaccination est rarement appréhendée sans biais interprétatif majeur. Françoise Salvadori et Laurent-Henri Vignaud, par exemple, l'expliquent par les « craintes [et] réticences » des populations face à une technique mal comprise et sur la difficulté de l'individu à « mesurer convenablement le risque » d'une maladie¹. L'historien allemand Malte Thießen estime quant à lui qu'il s'agit d'un bouquet de « peur d'effets secondaires, désintérêt ou négligence »². Rares sont les historiens et historiennes qui n'estiment pas d'entrée que l'opposition à la vaccination s'explique par ignorance, par irrationalité ou par individualisme. Dans ce cadre, les travaux de Peter Baldwin, de Nadja Durbach et d'Eberhardt Wolff se distinguent par la prise compte des aspects matériels, sociaux, politiques et culturels de l'opposition à la vaccination³.

* Séveric Yersin, Université de Bâle et École des hautes études en sciences sociales de Paris.

¹ Françoise Salvadori et Laurent-Henri Vignaud, *Antivax : la résistance aux vaccins du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Vendémiaire, 2019, p. 12 et 8.

² Malte Thießen, « Security, Society, and the State : Vaccination Campaigns in 19th and 20th Century Germany », *Historical Social Research*, 2021, 46/4, p. 212.

³ Peter Baldwin, *Contagion and the State in Europe, 1830-1930*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 244-354 ; Nadja Durbach, *Bodily matters : the anti-vaccination movement in England, 1853-1907*, Durham, Duke University Press, 2005 ; Eberhard Wolff, *Einschneidende Massnahmen : Pockenschutzimpfung und traditionale Gesellschaft im Württemberg des frühen 19. Jahrhunderts*, Stuttgart, Steiner, 1998.

L’opposition à la vaccination est un phénomène international et populaire. Le mouvement touche la plupart des États qui connaissent l’obligation vaccinale et, dès 1879, les meneurs de plusieurs mouvements nationaux se regroupent sous l’ombrelle de la *Ligue internationale des antivaccinateurs*⁴. Leicester, où des dizaines de milliers de personnes manifestent contre la pratique en 1885 et finissent par obtenir la fin de l’obligation, est un cas célèbre⁵. En Allemagne, des pétitions récoltent entre 30 000 et près de 100 000 signatures entre 1874 et la fin du siècle⁶.

Notre contribution, tirée de notre thèse de doctorat en cours, étudie le mouvement d’opposition à la vaccination en Suisse entre les années 1870 et 1880. Comme le cas allemand, le cas helvétique reste plutôt méconnu⁷. Notre article montre que le mouvement d’opposition à la vaccination prend son origine parmi les tenants d’une médecine hétérodoxe, qu’elle se structure après l’introduction de l’obligation vaccinale au sein de l’armée et qu’elle est instrumentalisée par les conservateurs catholiques alémaniques dans le contexte du *Kulturkampf* finissant. En guise de conclusion, nous suggérons que l’opposition à la vaccination constraint les autorités sanitaires à adopter des mesures plus étendues et plus efficaces pour contrôler la variole, laquelle disparaît pratiquement de Suisse à la fin du XIX^e siècle.

Pratiques de la vaccination en 1870

La vaccination des enfants contre la variole est obligatoire dans la quasi-totalité des cantons en 1870 mais s’avère facilement contournable⁸. La (re)vaccination des adultes, rendue nécessaire par la durée limitée de protection du vaccin, est parfois proposée en temps d’épidémie à titre facultatif, mais il arrive que des propriétaires d’usine l’exigent de leurs employé·e·s⁹. Opération chirurgicale, la vaccination

⁴ Baldwin, *op. cit.*, p. 293.

⁵ Durbach, *op. cit.*, p. 51 ; Baldwin, *op. cit.*, p. 296.

⁶ Baldwin, *op. cit.*, p. 303.

⁷ Pour un survol de la littérature sur le cas allemand : Thießen, *art. cit.*, p. 213.

⁸ Friedrich Schmid, « Impfwesen (Schutzpockenimpfung) » in *Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*, Berne, Verlag Encyklopädie, 1912, vol. 2, p. 645 ; Mathias Steinmann, « Impf-Alltag im 19. Jahrhundert : das Verhältnis zwischen Ärzten und Bevölkerung vor dem Hintergrund der Pockenschutzimpfung im Kanton Luzern », *Gesnerus : Swiss Journal of the history of medicine and sciences*, 1995, 52/1, p. 66-82, p. 71.

⁹ Victor Böhmert, *Arbeiterverhältnisse und Fabrikeinrichtungen der Schweiz*, Zurich, C. Schmidt, 1873, p. 387.

consiste à insérer avec un scalpel sous la peau d'un patient un liquide, la lymphé, contenant des cellules du système immunitaire. Dix à douze incisions sont recommandées¹⁰. Si l'opération réussit, le patient est malade un à deux jours durant avec de la fièvre et des pustules sur le corps une semaine plus tard. Après un contrôle du médecin, le patient reçoit un certificat de vaccination – du moins en théorie, car il n'est pas rare que le certificat soit délivré dès l'opération, sans contrôle, voire délivré malgré l'absence de symptômes.

La forme de vaccination privilégiée jusqu'au début des années 1880 est dite «de bras à bras» : la lymphé est prélevée d'une pustule d'un patient vacciné et directement transmise au suivant. L'opération est délicate, car il s'agit d'ouvrir une pustule pour en retirer la lymphé sans la mélanger avec du sang, au risque de favoriser la transmission de maladies comme la syphilis¹¹. Pour éviter la contagion de maladies vénériennes, les enfants sont choisis comme donneurs – on parle alors d'enfants vaccinifères – et soumis à un prélèvement long et pénible où toutes les pustules sont ouvertes simultanément. Les parents soumettent rarement leurs enfants à ce calvaire, malgré les primes financières qui leur sont parfois promises¹². Une première dose de vaccin étant nécessaire pour assurer le début d'une campagne, certains cantons établissent des instituts de conservation ou – plus économique – exigent des médecins qu'ils constituent eux-mêmes des réserves¹³. Cependant, le vaccin manque souvent ou est de mauvaise qualité et les vaccinateurs publics s'en plaignent régulièrement¹⁴.

À partir des années 1860, plusieurs médecins européens cherchent à produire de la lymphé à partir de jeunes taureaux pour palier à ces problèmes – on parle alors de «lymphé animale» en opposition à la «lymphé humaine»¹⁵. La vaccination consiste en effet en la transmission de la forme bovine de la variole, la *variolae vaccinia*, qui est toutefois rare dans les étables et qu'il faut provoquer en injectant de la lymphé aux animaux vaccinifères¹⁶. À Bâle, un petit institut est

¹⁰ Heinrich Bohn, *Handbuch der Vaccination*, Leipzig, Verlag von F. C. W. Vogel, 1875, p. 193.

¹¹ *Ibid.*, p. 332.

¹² Steinmann, *art. cit.*, p. 70.

¹³ Bohn, *op. cit.*, p. 197-198.

¹⁴ Steinmann, *art. cit.*, p. 71.

¹⁵ Fulvio Bonino, *Contribution à l'étude de la vaccination animale*, thèse de doctorat en médecine, Genève, Université de Genève, 1890, p. 58.

¹⁶ Bohn, *op. cit.*, p. 202.

établi dès 1872 au sein de l'abattoir cantonal, où de jeunes taureaux sont utilisés avant d'être mis à mort; des réflexions similaires sont entamées à Zurich, tandis qu'un institut privé est fondé à Schaffhouse quelques années plus tard¹⁷. La dose de lymphé animale coûte toutefois trop cher pour que les autorités sanitaires l'emploient à grande échelle et elle est ainsi souvent réservée aux vaccinations privées¹⁸: produit de luxe, réputé plus sûr, elle est réservée aux patients dont la bourse peut le financer.

À la suite de la guerre franco-prussienne et de l'épidémie de variole qui s'inscrit dans le sillage des soldats français internés en Suisse, la vaccination devient obligatoire au sein de l'armée helvétique¹⁹. Alors que le Département militaire fédéral ne peut que «recommander» la vaccination aux autorités militaires cantonales en 1865 ou en 1870²⁰, le Conseil fédéral ordonne que «toutes les recrues et les aspirants-officiers doivent se faire revacciner avant d'entrer à leur première école militaire» et présenter leur certificat de vaccination «à chaque entrée en service» dès 1873²¹. Avec l'inscription de la vaccination obligatoire au sein du règlement militaire du 22 septembre 1875, la pratique est imposée plus systématiquement: un soldat se présentant au service sans certificat valable sera non seulement «sanctionné disciplinairement» mais également revacciné «sous contrôle d'un sous-officier» à ses frais²².

La vaccination obligatoire militaire est caractérisée par de profonds dysfonctionnements. Les cercles médicaux interviennent auprès du Département militaire fédéral le 29 juillet 1876: selon eux, la pratique «souffre de lourdes déficiences législatives autant que techniques» et de nombreuses «mécompréhensions [troublent] l'opi-

¹⁷ *Correspondenz-Blatt für Schweizer Aerzte*, IV/17, p. 481; Louis Guillaume, *L'épidémie de variole dans le canton de Neuchâtel en 1880*, Neuchâtel, Montandon, 1881, p. 17.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Alfred Brunner, *Die Pocken im Kanton Zürich. Statistische und klinische Bearbeitung der Epidemie von 1870-1872*, thèse de doctorat, Zurich, Université de Zurich, 1873, p. 6-7, 28-30; *Feuille fédérale*, 1871, 1/04, p. 134.

²⁰ *Allgemeine schweizerische Militärzeitung*, vol. 11/12, 1865, p. 101; Kreisschreiben des eidg. Militärdepartments an die Militärbehörden der Kantone, 30.05.1870, AF E27#1000/721#19705*.

²¹ *Feuille fédérale*, 1873, 1/12, p. 490; Extrait du Procès-verbal du Conseil fédéral, 27.03.1872, AF E27#1000/721#19705*.

²² Circulaire du médecin-chef de l'armée Franz Adolf Ziegler, 20.03.1876, AF E27#1000/721#19705*.

nion publique»²³. L'influent médecin bâlois Arnold Baader (1842-1888) estime la vaccination si mal organisée qu'il s'agit d'une «farce» aux conséquences délétères pour la pratique et pour la profession médicale²⁴. Un collègue bernois abonde en son sens : «L'ordre est là ; mais où trouver les vaccins, seuls les dieux de l'Olympe le savent. Ce souci, on le laisse simplement au médecin vaccinateur²⁵.»

L'émergence de l'opposition à la vaccination jusqu'au référendum contre la Loi sur les épidémies de 1882

L'introduction de la vaccination obligatoire au sein de l'armée provoque une recrudescence de l'opposition. Une certaine résistance existe depuis longtemps, mais celle-ci n'est ni organisée ni active jusqu'en 1875²⁶. L'année 1876, en revanche, connaît une polémique contre la vaccination des soldats dans la *Revue militaire suisse* ainsi que dans le quotidien catholique bâlois *Schweizer Volksfreund*²⁷. Prenant les «démarches des anti-vaccins en Angleterre et en Allemagne»²⁸ en modèles, le médecin naturopathe zurichois Gottfried Schuster (1840-1912) fonde le *Schweizer Verein gegen Impfzwang* à Zurich le 12 avril 1876²⁹. Il est imité à Bâle puis à Berne dans l'année³⁰. L'impulsion provient des tenants d'une médecine non académique, progressivement interdite de pratique en Suisse, et qui savent se saisir de la vaccination pour mener bataille contre la «médecine d'État»³¹.

²³ Lettre de Jakob Laurenz Sonderegger au Département militaire fédéral, 29.07.1876, AF E27#1000/721#19705*.

²⁴ *Correspondenz-Blatt*, VI/11, 1876, p. 333.

²⁵ *Correspondenz-Blatt*, VI/3, 1876, p. 93.

²⁶ *Dorfdoktor*, 21/26, 26.06.1875, p. 3.

²⁷ *Allgemeine schweizerische Militärzeitung*, 21/48, 1875, p. 380; *Correspondenz-Blatt*, VI/3, 1876, p. 89.

²⁸ Theophil Bruckner, *Der Kulturkampf gegen den Impfzwang*, Bâle, s.n., 1876, p. 24.

²⁹ *Bülach-Diesdorfer Wochen-Zeitung*, 27/29, 8.04.1876, p. 1.

³⁰ *Der Bund*, 27/255, 14.09.1876, p. 3; *Intelligenzblatt für die Stadt Bern*, 15.12.1876, p. 8.

³¹ Alessandro Campanelli, *L'émergence de l'État helvétique entre unité et fédéralisme : l'exemple des législations médicales et pharmaceutiques (1798-1900)*, Lausanne, Éditions juridiques libres, 2018, p. 226-228 ; Rudolf Demme, *Nutzen und Schaden der Schutzpocken-Impfung : populär-wissenschaftliche Darstellung des gegenwärtigen Standpunktes der Impffrage : Öffentlicher Vortrag*, Berne, Dalp, 1876, p. 8 ; Markus Egli, *Ein konstruierter Gegensatz ? Das Verhältnis von Naturheilkunde, (Laien-)Homöopathie und Impfgegnerschaft zur Schulmedizin in der Schweiz vor 1914*, travail de mémoire manuscrit, Université de Berne, 2008, p. 43.

Le *Verein gegen Impfzwang* possède un ancrage solide au sein des élites locales, des artisans qualifiés ainsi que de certains membres du champ médical. Leur mode d'action le reflète : chaque section adresse des pétitions aux autorités cantonales, organise des débats publics, leurs membres écrivant dans des journaux dont le *Dorf-doktor*, le *Zürcher Post* ou le *Bülach-Dielsdorfer Wochen-Zeitung* et publient des livres sur le sujet³². En outre, l'opposition à la vaccination peut compter sur deux éminentes personnalités du champ médical et politique : le médecin et professeur d'hygiène de Berne Adolf Vogt (1823-1907), ainsi que le médecin et conseiller national démocrate zurichois Friedrich Scheuchzer (1828-1895), qui possède le *Bülach-Dielsdorfer*³³. Ceux-ci, qui ne réfutent pas la protection conférée par la vaccination mais plutôt sa durée ou l'absence de danger, nourrissent le débat de leur expertise et prêtent à l'opposition leur figure d'autorité³⁴.

L'ampleur de l'opposition est conséquente. Le *Schweizer Verein gegen Impfzwang* adresse une pétition auprès de l'Assemblée fédérale le 21 février 1877, suivie d'une pétition similaire de la Société des officiers du canton de Lucerne le 23 février 1877 que le conseiller national conservateur catholique lucernois Philipp Anton von Segesser (1817-1888) double d'une motion parlementaire le 17 mars 1877³⁵. Les cercles médicaux y répondent par une «Pétition des amis de la vaccination» qui reconnaît toutefois la nécessité d'une «amélioration» de la vaccination militaire³⁶.

Le débat repose essentiellement sur l'interprétation des statistiques de vaccination, car il n'existe pas d'explication scientifique du fonction-

³² Schweizerischer Verein gegen Impfzwang au Conseil d'État de Zurich, 19.04.1876, StAZH S101.1(T3); Petition an den Tit. RegierungsRath des Kantons Basel-Stadt, 18.11.1876, Archives cantonales de Bâle-Ville, StABS R1, 1875-1886; An den hohen Großen Rath des Kantons Bern, 1.03.1879, Archives cantonales Berne, StABS R1, 1875-1886.

³³ Martin Schaffner, *Die demokratische Bewegung der 1860er Jahre : Beschreibung und Erklärung der Zürcher Volksbewegung von 1867*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1982, p. 40.

³⁴ Adolf Vogt, *Die Pocken- und Impffrage im Kampfe mit der Statistik*, Berne, J. Dalp'sche Buchhandlung, 1877, p. 49.

³⁵ Petition des Schweizerischen Vereins gegen Impfzwang, AF E87#1166/1000#120*; Lettre de la Société des officiers de Lucerne au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale, 23.02.1877 et Motion Segesser, 17.03.1877, AF E27#1000/721#19705*.

³⁶ Petition der Impffreunde, 10.03.1877, AF E87#1166/1000#118*.

nement de la vaccination ou de l'immunité³⁷. Adolf Vogt croise la plume avec le médecin de district de Zurich Carl Zehnder (1826-1896), ainsi qu'avec le jeune médecin bâlois Theophil Lotz (1846-1908) dans la *Correspondenz-Blatt für Schweizer Aerzte* et dans le *Zeitschrift für Schweizerische Statistik*³⁸. Adolf Vogt pointe une faille majeure : les statistiques de vaccination dépendent de la crédibilité accordée aux médecins. Or, certains ferment les yeux sur les complications, ou ne prélèvent pas ou que partiellement de statistiques. Carl Zehnder est contraint d'admettre qu'il n'accepte pas les données récoltées «par n'importe quel collègue étranger ou qui m'est inconnu»³⁹. Theophil Lotz, quant à lui, reconnaît le «manque partiel de valeur des statistiques actuelles de variole et de vaccination»⁴⁰. Les déclarations de doute se multiplient au sein du champ médical⁴¹. Dès lors, les opposants ont beau jeu de présenter l'ensemble comme une affaire de croyance ou de dogme – et de tirer des parallèles avec la liberté de religion, sujet d'actualité brûlante⁴².

Au-delà de leurs critiques, Adolf Vogt et Friedrich Scheuchzer réclament un changement d'approche. D'une part, la meilleure prévention serait d'améliorer les conditions de vie des populations, ces «protections les plus rationnelles et les plus efficaces [...] que l'on emploie contre d'autres épidémies»⁴³. D'autre part, l'obligation vaccinale doit être accompagnée d'une prise en charge par l'État de l'entier des sacrifices faits au «Moloch du vaccin» – notamment les jours de travail perdus après la vaccination – et de mise à disposition gratuite de lymphé animale pour les vaccinations publiques⁴⁴. Une partie des opposants à la vaccination, principalement ceux proches du mouvement ouvrier et démocrate, propose ainsi une alternative au

³⁷ Malte Thießen, *Immunisierte Gesellschaft: Impfen in Deutschland im 19. und 20. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2017, p. 84.

³⁸ *Correspondenz-Blatt*, VII/11, 1877, p. 305-309 ; VIII/12, 344-353 ; VII/13, 385-390 ; VIII/14, 416-420 ; Theophil Lotz, «Etwas mehr Licht über die Impffrage und deren Behandlung durch Herrn Professor Vogt in Bern», *Zeitschrift für Schweizerische Statistik*, 13/4, 1877, p. 201-214.

³⁹ *Correspondenz-Blatt*, VII/11, 1877, p. 308.

⁴⁰ Lotz, *art. cit.*, p. 208.

⁴¹ *Correspondenz-Blatt*, VII/8, 1877, p. 227.

⁴² Bruckner, *op. cit.* ; Gottfried Schuster, *Das Impf-Dogma: Ansteckung und Pockenbehandlung: dem Volk und seinen gesetzgebenden Behörden achtungsvollst*, Saint-Gall, Altwegg-Weber, 1876.

⁴³ Grütlianer, 28/69, 03.09.1879, pp. 282-283.

⁴⁴ Bülach-Dielsdorfer Wochen-Zeitung, 27/31, 15.04.1876, p. 1.

contrôle de la variole réduit à la vaccination : améliorer les conditions de vie des populations selon les principes du mouvement hygiéniste afin de prévenir les maladies⁴⁵.

L'opposition prend une dimension nouvelle en 1879. Organisés par l'avocat catholique Severin Scheuermann (1840-1902)⁴⁶, les opposants bâlois parviennent à faire lever l'obligation temporairement⁴⁷. À Zurich, un vote est provoqué sur la question, dont le résultat serré sonne comme un coup de tonnerre : 28 789 citoyens se prononcent en faveur de la vaccination obligatoire contre 23 445⁴⁸. Deux pétitions sont déposées au Grand Conseil bernois en 1879 avec 12 000 signatures⁴⁹, une autre est déposée à Lucerne⁵⁰.

Cette seconde vague d'oppositions intervient au début des travaux de consultation sur le projet de Loi fédérale sur les épidémies. Carl Zehnder et Theophil Lotz s'assurent auprès du Conseil fédéral que la Constitution lui attribue bien le droit de s'opposer « si, par exemple, la vaccination obligatoire devait être annulée par une votation populaire dans un canton »⁵¹. De sa propre initiative, Carl Zehnder intègre la vaccination obligatoire au sein du projet de loi qu'il rédige : il s'agit de contourner l'opposition sur le plan cantonal en faisant de la vaccination une affaire fédérale.

La Loi sur les épidémies, adoptée en janvier 1882 par l'Assemblée fédérale, est essentiellement orientée sur le contrôle du mouvement des malades et sur la vaccination obligatoire. Certains principes

⁴⁵ *Grülianer*, 29/100, 18.12.1880, p. 1 ; Beatrix Mesmer, « Reinheit und Reinlichkeit. Bemerkungen zur Durchsetzung der häuslichen Hygiene in der Schweiz », in *Gesellschaft und Gesellschaften. Festschrift zum 65. Geburtstag von Professor Dr. Ulrich Im Hof*, Berne, Wyss, 1982, pp. 470-494.

⁴⁶ *Basler Chronik*, 3.05.1902.

⁴⁷ *Schweizer Volksarzt*, 11/48, 30.11.1878.

⁴⁸ *Schweizer Volksarzt*, 12/16, 19.04.1879, p. 4 ; Initiativ-Begehren um Aufhebung des Impfzwanges ; Bericht und Antrag des Regierungsrates betreffend die Aufhebung des Impfzwanges, 8.11.1882, StAZH III Gf1(1).

⁴⁹ Pétition de l'Association bernoise contre la vaccination obligatoire, 1.03.1879, AF E87#1000/1166#129*; Vortrag der Direktion des Innern an den Regierungsrath zu Handen des tit. Großen Rethes des Kantons Bern über die Petition der Herren C. Suter, Neuhaus-Ducart, Lunginbühl, Prof. Vogt und Genossen für die Aufhebung des Impfzwanges, 11.05.1880, AF E87#1000/1166#118*; J. Füri, *Die Aufhebung des Impfzwanges vor dem Grossen Rathe des Kantons Bern*, Bümpliz, s. n., 1883, p. 43.

⁵⁰ *Schweizer Volksarzt*, 12/49, 6.12.1879, p. 3.

⁵¹ *Correspondenz-Blatt*, IX/7, 1879, p. 209 ; également : Procès-verbal de la première séance de la Commission sanitaire fédérale, 10.03.1879, AF E87#1000/1166#5*.

perçus comme liberticides en Suisse romande sont assouplis, tandis que les principes hygiénistes, comme le contrôle de la salubrité des habitations ou des canalisations urbaines, sont supprimés⁵². Les autorités fédérales choisissent toutefois le conflit ouvert avec les opposants à la vaccination, qui brandissent dès septembre 1881 la menace du référendum⁵³.

Le *Schweizer Verein gegen Impfzwang* lance un référendum dans les semaines qui suivent l'adoption de la Loi sur les épidémies. Sous la houlette de Severin Scheuermann, fort de son succès à Bâle, le comité référendaire dépose près de 80 000 signatures valides le 13 mai 1882⁵⁴. La récolte de signatures est assurée par des personnes privées, des journaux ou des associations dans vingt-deux cantons ; dans onze cantons, des sections locales de la Société du Grutli s'en chargent, tandis qu'une petite dizaine de juristes et quatre journaux locaux y contribuent⁵⁵. C'est à Zurich (14 891), Berne (14 071) et Saint-Gall (12 615) que le plus grand nombre de paraphes sont récoltés⁵⁶.

La campagne menant au vote est intense⁵⁷. Pour le mouvement ouvrier, le sujet peut paraître central pour mobiliser des membres lors de ces années difficiles de restructuration⁵⁸. Ce sont en outre les classes populaires qui subissent de plein fouet les désagréments liés à la vaccination⁵⁹. La Société du Grutli « appelle les opposants à la Loi et en particulier tous les ouvriers zurichois à prendre part en masse au rassemblement » pour le référendum⁶⁰. Lorsqu'un médecin saint-gallois tente de défendre l'objet publiquement, des ouvriers le huent

⁵² Rapport de la minorité de la Commission du Conseil des États sur la Loi sur les épidémies, 1.12.1880 ; échange de notes entre le Conseil des États et le Conseil national, 31.01.1882, AF E87#1000/1166#17*.

⁵³ *Grütlianer*, 30/73, 14.09.1881, p. 3.

⁵⁴ Lettre du Comité référendaire au Conseil fédéral, 13.05.1882, AF E87#1000/1166#20*.

⁵⁵ Severin Scheuermann, *Das Seuchen- und Impfzwangsgesetz vor dem Richterstuhl des Schweizervolkes*, Bâle, Buchdruckerei von Chr. Krüsi, 1882, p. 16.

⁵⁶ Extrait du Procès-verbal du Conseil fédéral, 16.05.1882, AF E87#1000/1166 #17*.

⁵⁷ *Blätter für Gesundheitspflege*, 11/16, 11.08.1882, p. 123.

⁵⁸ Erich Gruner, *Die Parteien in der Schweiz*, Berne, Francke Verlag, 1969, p. 129-130 ; Thomas Widmer, *Die Schweiz in der Wachstumskrise der 1880er Jahre*, Zurich, Chronos, 1992, p. 263.

⁵⁹ Baldwin, *op. cit.*, p. 291.

⁶⁰ *Grütlianer*, 31/57, 19.07.1882, p. 1.

et l’empêchent de parler⁶¹. L’influent conseiller national démocrate de Winterthur Johann Jakob Sulzer (1821-1897) tient un discours contre la vaccination obligatoire, que publie le *Zürcher Post*, quotidien ouvrier⁶². Sans doute cette position est-elle renforcée par le soutien des cercles libéraux et de leurs quotidiens à la Loi sur les épidémies et à la vaccination⁶³.

La position des conservateurs catholiques s’inscrit, quant à elle, dans la campagne contre la centralisation scolaire et contre le chef du Département fédéral de l’intérieur Carl Schenk (1823-1895) qui porte les deux objets⁶⁴. La confrontation s’annonce rude : dès le 7 juillet, les organisations conservatrices récoltent des signatures pour un référendum contre la centralisation scolaire, lequel est soutenu par 181 000 citoyens helvétiques – plus d’un quart des votants⁶⁵. L’organe des conservateurs catholiques de Lucerne, *Das Vaterland*, se prononce contre la Loi sur les épidémies et joue sur les amalgames :

L’enquête schenkienne a pour objectif d’injecter, de vacciner [*einimpfen*] le poison de l’athéisme, de l’absence de confession ou de religion aux écoliers suisses par une Loi sur la scolarité aussi perfide qu’appliquée sans retenue⁶⁶.

La position des conservateurs catholiques lucernois est paradoxale. Politiquement dominants dans le canton, ils avaient confirmé la vaccination obligatoire par une nouvelle loi sanitaire cantonale en 1876⁶⁷. Comme Philip Anton von Segesser en 1877, ils s’opposent donc à leur propre héritage politique en 1882.

⁶¹ Elias Haffter (dir.), *Dr. L. Sonderegger in seiner Selbstbiographie und seinen Briefen*, Frauenfeld, Verlag von J. Huber, 1898, p. 58.

⁶² Erich Gruner, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert*, Berne, Francke Verlag, 1968, p. 784 ; *Der Bund*, 33/205, 27. Juli 1882.

⁶³ *Neue Zürcher Zeitung*, 62/206, 25.07.1882 p. 1.

⁶⁴ Joseph Beck, *Zum Jubiläum des Schulvogt-Kampfes. Rückblick auf die Ereignisse von 1881/82*, Lucerne, Volksvereins-Verlag, 1933, p. 14 ; Peter Stadler, *Der Kulturmampf in der Schweiz : Eidgenossenschaft und katholische Kirche im europäischen Umkreis, 1848-1888*, Zurich, Chronos, 1996, p. 575.

⁶⁵ Lucien Criblez et Christina Huber, « Der Bildungsartikel der Bundesverfassung von 1874 und die Diskussion über den eidgenössischen “Schulvogt” », *Bildungsraum Schweiz : historische Entwicklung und aktuelle Herausforderungen*, Berne, Haupt, 2008, p. 114-115.

⁶⁶ *Vaterland*, 164, 16.07.1882, p. 1.

⁶⁷ *Correspondenz-Blatt*, VI/6, 1876, p. 179-180 ; Brigitte Ruckstuhl et Elisabeth Ryter, *Von der Seuchenpolizei zu Public Health : öffentliche Gesundheit in der Schweiz seit 1750*, Zurich, Chronos, 2017, p. 77.

La jonction des forces des conservateurs catholiques alémaniques, des médecins hétérodoxes et du mouvement ouvrier permet l'éclatante réussite du référendum contre la Loi sur les épidémies le 30 juillet 1882. 79% des votants rejettent la loi⁶⁸ : le score négatif le plus élevé depuis l'introduction du référendum facultatif, en 1874, et une répétition générale de la « tempête référendaire » contre le « bailli scolaire » du 26 novembre 1882⁶⁹. Le rejet est presque absolu en Suisse centrale (98% de non à Uri), et seul Neuchâtel accepte le projet de loi (64,2% de oui). Notons qu'en Romandie, la vaccination ne fait pas débat et que la controverse porte sur d'autres aspects de la Loi sur les épidémies.

Développement des structures d'isolement et de production de lymphé animale

La vaccination obligatoire est abandonnée par les grands cantons alémaniques et par l'armée⁷⁰. Bâle-Ville rend la vaccination facultative après une votation populaire le 17 décembre 1882, suivi de Zurich le 27 mai 1883 et de Saint-Gall et Thurgovie en 1884⁷¹. Lucerne, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures leur emboîtent le pas en 1885⁷². À Berne, le Grand Conseil maintient l'obligation malgré plusieurs tentatives des opposants jusqu'en 1895, tandis qu'aux Grisons une initiative en ce sens ne rassemble pas le nombre de signatures nécessaire en 1885⁷³.

L'abandon de la vaccination obligatoire intervient simultanément à une épidémie de variole en Suisse alémanique. De Berne, elle s'étend vers Bâle puis Zurich et Saint-Gall : plusieurs centaines de morts sont à déplorer entre 1884 et 1886⁷⁴. Les autorités sanitaires, dépourvues de l'outil de la vaccination obligatoire, innovent pour en enrayer le cours.

⁶⁸ Résultats du référendum par cantons, AF E87#1000/1166#19*.

⁶⁹ Alfred Kölz, *Neuere schweizerische Verfassungsgeschichte. Ihre Grundlinien in Bund und Kantonen seit 1848*, Berne, Stämpfli, 2004, p. 633 ; Criblez et Huber, *art. cit.*, p. 114-115.

⁷⁰ Extrait du PV du CF, 30.03.1883 ; circulaire du Département militaire suisse aux autorités militaires des Cantons, 27.01.1883, AF E27#1000/721#19705*.

⁷¹ Beschluss des Regierungsraths des Kantons Basel-Stadt, 11.10.1882, StABS R1.1875-1886 ; Verordnung betreffend die Schutzpockenimpfung (vom 14. August 1883), StAZH III Gf1(1) ; *Correspondenz-Blatt*, XIV/24, 1884, p. 622 ; *St. Galler Volksblatt*, 29/95, 26.11.1884, p. 1 ; *Correspondenz-Blatt*, XV/18, 1885, p. 458.

⁷² Schmid, *art. cit.*, p. 648.

⁷³ *Correspondenz-Blatt*, XV/7, 1885, p. 174 ; *Correspondenz-Blatt*, XV/13, 1885, p. 330.

⁷⁴ *Revue médicale de la Suisse romande*, XV/20, 1885, p. 504, et VI/5, 1886, p. 319.

Une première expérimentation a lieu avec la mise en isolement des malades puis des personnes saines de leur entourage. Comparées aux précédentes tentatives, les mesures sont beaucoup plus systématiques et étendues. Theophil Lotz, en tant que médecin cantonal de Bâle-Ville, constate l'efficacité de l'approche : « si l'épidémie n'a pas pris une dimension plus grande malgré le grand nombre de non-vaccinés, c'est grâce à cette mise en isolement conséquente »⁷⁵.

L'isolement des malades, tout en se profilant comme l'alternative à la vaccination obligatoire, ne se fait pas sans difficulté ni résistance. Les personnes placées en isolement le sont pour de longues durées – un mois pour les malades, jusqu'à deux semaines pour les personnes sans symptômes – et hors de leur domicile privé si celui-ci ne s'y prête pas. Or, compte tenu des conditions d'habitation des classes populaires urbaines – il n'est pas rare qu'une famille entière vive dans une seule pièce et qu'une maison soit partagée par plusieurs dizaines de personnes –, la pratique requiert un investissement conséquent de la part des autorités : à Granges (SO), un pavillon d'isolement en briques est construit en 1884 tandis que la ville de Zurich utilise son ancienne maison de commune et sa dépendance en 1885⁷⁶. Un plan de pavillon d'isolement, calqué sur un modèle anglais, circule dès 1885 : une version rudimentaire coûte 6500 francs, une version complète 27 000 francs, des sommes élevées même pour les grandes communes⁷⁷.

Si la pratique de mise à l'écart des malades ou des suspects existe depuis longtemps, un changement qualitatif est opéré durant la période étudiée⁷⁸. Il s'agit de rendre l'isolement plus acceptable non seulement pour les classes laborieuses – qui en sont toujours la cible principale⁷⁹ –, mais aussi pour les classes moyennes. Le médecin Louis Guillaume (1833-1924), qui organise la politique sanitaire du

⁷⁵ *Correspondenz-Blatt*, XVI/21, 1886, pp. 585-592, ici p. 591.

⁷⁶ Bericht: Ueber die Pockenepidemie in Gemeinden Grenchen u Bettlach anno 1884/85, (Epidemien, Seuchen): Akten des Sanitätsdepartements, Archives cantonales de Soleure StASO BK 4,3; Geschäftsbericht des Stadtrathes über die Gemeindeverwaltung der Stadt Zürich im Jahr 1885, Zurich, Ulrich & Co im Berichthaus, 1886, p. 49.

⁷⁷ *Correspondenz-Blatt*, XVI/18, 1885, pp. 523-525.

⁷⁸ Philip Rieder, *Anatomie d'une institution médicale: la faculté de médecine de Genève (1876-1920)*, Lausanne, Éditions BHMS, 2009, p. 163.

⁷⁹ *Correspondenz-Blatt*, XVI/18, 1885, pp. 523-525; Pétition de la Commission médicale au Conseil fédéral, 2.11.1884, AF E87#1000/1166#21*.

canton de Neuchâtel, y est déjà sensible lorsqu'il s'assure en 1880 qu'une femme et son enfant enfermés un mois dans un cabanon de jardin reçoivent «tout ce qui pouvait rendre confortable cette espèce de prison»⁸⁰. Il est clair pour les experts fédéraux que seules de meilleures conditions d'isolement sont susceptibles d'augmenter l'acceptation de la pratique : «de tels malades graves ne veulent que très rarement rester chez eux s'ils peuvent recevoir un meilleur asile», écrit ainsi l'un des experts sanitaires au Conseil fédéral en 1886⁸¹.

Les autorités cantonales introduisent plusieurs nouveautés pour rendre l'isolement plus acceptable. La question du dédommagement en cas de perte de gain pour les internés asymptomatiques est centrale, car elle est réclamée par les critiques les plus virulents⁸². Tandis que Bâle y renonce pour limiter les frais, Zurich l'introduit pour la première fois de manière limitée en 1886⁸³. Une seconde nouveauté concerne la qualité du séjour en isolement : le menu offert par la Ville de Zurich apparaît remarquablement riche au vu de l'alimentation des classes populaires, puisque chacun reçoit quotidiennement «½ livre de viande, des légumes, ½ litre de lait, ¼ livre de pain et ½ litre de vin»⁸⁴. L'accent mis sur la construction de bâtiments permanents et en briques permet d'assurer un certain standard que les locaux temporaires et improvisés ne permettent pas toujours⁸⁵.

L'entrée en vigueur de la Loi sur les épidémies, adoptée en deuxième tentative en 1886, fait évoluer rapidement les conditions d'internement sur l'ensemble du pays. La Confédération contribue en effet à la moitié des frais engagés à titre préventif, ce qui soulage les communes et permet l'application de ces politiques coûteuses. En Valais, en 1888, le Conseil d'État déclare «dev[oir] avouer que nous n'eussions jamais pris des mesures aussi minutieuses que celles qui ont été suivies, si ce n'eut [sic] été pour nous conformer scrupuleusement à

⁸⁰ Guillaume, *op. cit.*, p. 17.

⁸¹ Lettre de Jakob Laurenz Sonderegger à Adolf Deucher, 1.05.1886, AF E87#1000/1166#21*; Jakob Laurenz Sonderegger souligne.

⁸² *Grütlianer*, 30.01.1886, 35/ 9, p. 1.

⁸³ Geschäftsbericht des Stadtrathes über die Gemeindeverwaltung der Stadt Zürich im Jahr 1886, Zurich, Ulrich & Co im Berichthaus, 1887, p. 59.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 58; à comparer avec le menu moyen d'un ouvrier, Gruner, *Die Arbeiter*, p. 139.

⁸⁵ Rapport de Carl Zehnder sur l'épidémie de variole à Zug au Département fédéral de l'Intérieur, 27.03.1880, AF E87#1000/1166#122*.

la loi» sur les épidémies⁸⁶. Une famille d'agriculteurs placée en isolement pour deux semaines reçoit une alimentation riche et variée : maïs, riz, macaronis, café, sucre, cannelle, eau, pain, lait et chocolat⁸⁷. Le traitement n'est pas réservé aux propriétaires agricoles : un «ouvrier ambulant» de Zurich, isolé à Neuchâtel en 1892, reçoit une diète faite de pain, viande, pommes de terre, œufs, fromage, lait, vin, sel et de produits d'épicerie⁸⁸. Le versement du dédommagement de cinq francs par jour est désormais dû aux «indigents», mais est considéré comme un droit n'appartenant pas à l'assistance⁸⁹.

Parallèlement, les cantons investissent rapidement des sommes importantes pour développer la production de lymphé animale. S'inspirant des pratiques en cours en Allemagne et aux Pays-Bas, le jeune agronome de Lancy Charles Haccius (1854-1933) transforme une étable en institut de production de vaccin en 1883⁹⁰. Immédiatement soutenu par des cercles médicaux, qui appellent les cantons à délivrer des subventionnements⁹¹, l'institut vaccinal de Lancy – comme il est appelé – délivre 48 250 doses en 1883, 95 636 l'année suivante et 120 300 en 1886⁹². Les cantons romands ainsi que Berne, Soleure, Thurgovie, Argovie et Saint-Gall signent un concordat pour assurer le financement de l'institut en avril 1885, concordat qui s'étend aux deux tiers des cantons en 1890⁹³. Ceux qui s'y refusent, comme Zurich, se contentent de voir leurs médecins vaccinateurs commander à titre privé leurs doses de «lymphé de Lancy» au tarif de quelques dizaines de centimes. L'usage de la lymphé animale se démocratise et la vaccination de bras à bras disparaît en quelques années de Suisse⁹⁴.

⁸⁶ Lettre du Conseil d'État du Valais au Conseil fédéral, 27.03.1888, AF E87 #1000/1166#136*.

⁸⁷ Rapport du médecin de district Bonvin au Conseil d'État du Valais, 25.02.1888, AF E87#1000/1166#136*.

⁸⁸ Lettre du médecin de l'hôpital de Chantemerle à la Direction de Police communale de Neuchâtel, 23.04.1892, AF E87#1000/1166#136*.

⁸⁹ Lettre du DFI au Conseil d'État de Neuchâtel, 29.11.1892, AF E87#1000/1166 #136*.

⁹⁰ *Gazette de Lausanne*, 136/301, 29.10.1933, p. 4; Bonino, *op. cit.*, p. 63.

⁹¹ *Revue médicale de la Suisse romande*, IV/8, 1884, p. 477.

⁹² Bonino, *op. cit.*, p. 71.

⁹³ *Journal de Genève*, 56/85, 11.04.1885, p. 3 ; la signature du concordat a lieu le 17 juin 1885, mais celui-ci entre en vigueur déjà au 1^{er} mars 1885, StASO BK 4,3 ; Bonino, *op. cit.*, p. 63.

⁹⁴ Charles Haccius, *Variolo-Vaccine. Contribution à l'étude des rapports qui existent entre la variole et la vaccine. Réponse à M. le Professeur Chauveau*, Genève et Paris, H. George et G. Masson, 1892, p. 32.

Conclusion : un héritage complexe

Le mouvement d'opposition à la vaccination obligatoire se comprend mieux en tenant compte des problèmes liés à la pratique. Plusieurs facteurs expliquent l'émergence d'un mouvement organisé dès l'entrée en vigueur du régime d'obligation au sein de l'armée fédérale : la dangerosité perçue du vaccin «de bras à bras» proposé aux classes populaires, la désorganisation du service sanitaire, le report des coûts sur les individus ou encore le refus d'entreprendre les réformes nécessaires à l'amélioration des conditions de vie. L'ampleur que l'opposition prend, au début des années 1880, est substantielle : le thème est clivant, il permet aux organisations ouvrières de mobiliser leurs membres en période de mue, mais peut aussi être instrumentalisé par les conservateurs catholiques contre le conseiller fédéral en charge du dossier en vue de la lutte autour de la centralisation scolaire.

Pour les autorités sanitaires et médicales, l'abandon de la vaccination obligatoire ne peut que conduire à une épidémie de variole incontrôlable. Ces larmes de Cassandre, toutefois, s'avèrent mal fondées : après l'épidémie de variole de 1884-1886, la maladie disparaît pratiquement de Suisse. Les statistiques fédérales recensent moins de décès entre 1887 et 1914 que durant l'année 1885 seulement⁹⁵.

Expliquer pleinement cette transition épidémiologique nécessiterait la prise en compte du contexte sanitaire international ainsi que d'autres aspects des conditions de vie des populations helvétiques. Le cadre de cet article ne le permet pas. Néanmoins, il est frappant de constater que l'adoption d'une nouvelle prise en charge des malades et de leur entourage contribue à un contrôle plus efficace de la variole qu'une approche réduite à la vaccination. La qualité de vie promise aux internés asymptomatiques et aux malades isolés explique l'acceptation que l'isolement rencontre : les cas de dissimulation de maladie et de non-respect des périodes d'isolement se raréfient. Le séjour en pavillon d'isolement, pour le dire plus directement, est moins rebutant avec du vin, du chocolat et un dédommagement financier.

La pression populaire pour une amélioration de la vaccination porte également ses fruits. Alors que le développement de la production de lymphé animale paraît impossible dans les années 1870, des financements publics conséquents sont trouvés dès 1884 pour assurer

⁹⁵ Statistique historique de la Suisse HSSO, 2012. Tab. D.34.

l'émergence d'un institut vaccinal capable de fournir l'ensemble des doses nécessaires à la Suisse à un prix modique. L'importance de cette innovation, y compris dans le contrôle et la disparition de la variole en Suisse, ne doit pas être sous-estimée.

Il serait exagéré, sans doute, d'attribuer l'ensemble de cette évolution au mouvement d'opposition à la vaccination. Néanmoins, en remettant en question une approche autoritaire, contraignante et potentiellement dangereuse, certains opposants à la vaccination ont suggéré un changement de perspective sanitaire. Quoi qu'il en soit, en attendant de plus amples recherches sur ce sujet, il apparaît clairement qu'une nouvelle perspective d'analyse de ce mouvement et de sa contribution à l'histoire contemporaine est requise.